RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT D'AURILLAC

CANTON DE SAINT-CERNIN

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de COMMUNE DE FREIX ANGLARDS

Séance du 21 septembre 2017



L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un septembre à 19 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).

Date de la convocation: 13/09/2017
Conseillers en exercice: 8
Présents: 6
Votants: 7
Pour: 7
Contre: 0

Abstentions:

<u>Présents</u>: Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Joël DE MARTINO, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE

Représentés: Monsieur Nicolas PANIS par Monsieur Patrice FALIES

Excusés:

Absents: Madame Aurélie BOURZEIX

Secrétaire de séance: Monsieur Pierre MAYENOBE



Objet: DE 2017 038 - Loyers

0

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les contrats de location des logements communaux prévoient la révision des loyers. Celle-ci intervient chaque année au 1er juillet, il est donc nécessaire de prendre une délibération.

Les loyers des logements communaux sont indexés sur l'indice de référence des loyers (IRL) :

Trimestre de référence	IRL	Date de publication
1er trimestre 2016	125.26	13-avr-16
1er trimestre 2017	125,90	13-avr-17

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de ne pas modifier le montant des loyers.



Acte original signé électroniquement, Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05 octobre 2017 et publié ou notifié le 05 octobre 2017 Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit, au registre sont les signatures.

Le Maire Patrice FALIÈS

Préfecture d'Aurillac

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/10/2017
015-211500723-20170921-DE 2017 038-DE